

# Faire apprendre

## Mieux prendre en compte la réalité géographique et socio culturelle de l'Académie et assurer son ouverture sur l'international.

### a. Présentation

Rappel des particularités de l'Académie :

Elle est un archipel.

Il importe donc que, sur l'ensemble du territoire, le service public de formation préserve l'équité entre les élèves. Cela relève en grande partie de choix réfléchis et adaptés en termes de pilotage dans l'attribution des moyens, de la gestion des ressources humaines, de la planification des équipements, particulièrement de ceux qui facilitent la communication à distance, et qui améliorent l'organisation du temps scolaire et les modalités de restauration des élèves.

Elle est située dans une zone géographique l'espace caribéen.

Soucieux de notre mission, nous devons prendre en compte le patrimoine, la langue et la culture dans lesquels évoluent les élèves, mais aussi tous les acteurs de l'action éducative.

Dans ce contexte spécifique, la réponse pédagogique consiste à :

- Prendre en compte la langue créole, en intégrant ses spécificités dans l'apprentissage de la langue française dont la maîtrise conditionne la réussite dans les autres disciplines, en recourant aux outils pédagogiques validés, aux innovations reconnues, et à l'expertise de nos chercheurs dans le domaine linguistique
- Prendre en compte les élèves non francophones le plus souvent originaires des îles voisines de la Caraïbe ;
- Utiliser les ressources du patrimoine, pour contextualiser et renforcer le sens des enseignements et utiliser les possibilités d'adaptations de programmes..
- Pérenniser l'enseignement optionnel de langue et culture régionale en renforçant la formation continue des enseignants et leur qualification..
- Maintenir l'ouverture sur l'environnement. En effet, les risques de repliement pourraient hypothéquer les chances de réussite des élèves. Les échanges culturels et économiques et les évolutions exigent que nous nous inscrivions à la fois dans notre espace caribéen et européen. La sensibilisation au monde de l'entreprise et l'accent mis sur les langues étrangères faciliteront le développement de partenariats.

## b. Objectifs visés

OBJECTIFS	PROPOSITIONS
<u>Objectif 1</u> Intégrer les effets « insulaire » et « archipel »	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider le potentiel humain</li> <li>Utiliser les moyens de communication (Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C.))</li> <li>Dynamiser le pilotage des établissements des îles</li> </ul>
<u>Objectif 2</u> Prendre en compte le patrimoine, la langue et la culture des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre la prise en compte du caractère multilingue de l'académie</li> <li>Améliorer l'accueil et la prise en charge des élèves non francophones</li> <li>Conforter la prise en compte de l'environnement culturel et historique</li> </ul>
<u>Objectif 3</u> S'ouvrir aux réalités du monde socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser l'image du système éducatif dans le monde de l'entreprise</li> <li>Renforcer la synergie de l'alternance école-entreprise</li> <li>Rendre fonctionnelle la carte des formations technologiques et professionnelles</li> </ul>
<u>Objectif 4</u> S'ouvrir aux dimensions régionale et internationale (notamment sur la Caraïbe et les Amériques et l'Europe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réactiver la coopération entre les trois DFA</li> <li>Établir des relations avec les pays avoisinants</li> <li>Développer les classes européennes et expérimenter une classe caribéenne</li> </ul>

## Indicateurs de suivi

- Augmentation des taux de scolarisation des trois ans
- Réduction des écarts entre les résultats obtenus aux évaluations diagnostiques au niveau académique et ceux obtenus dans les îles
- Pourcentage d'élèves intégrés dans les classes ordinaires après une année de scolarisation en Classe d'accueil
- Augmentation du pourcentage d'élèves candidats à l'épreuve de Langues et Cultures Régionales (L.C.R.) par rapport au nombre d'inscrits dans cette option durant l'année scolaire
- Augmentation du pourcentage d'enseignants habilités en L.C.R. dans le premier et second degré
- Augmentation de pourcentage d'enseignants du premier degré habilités en langues vivantes
- Augmentation du pourcentage d'élèves suivant un enseignement de deux langues vivantes dans la voie professionnelle
- Amélioration des résultats aux évaluations en langues vivantes étrangères en seconde Professionnelle et générale